ART. PREMIER N° 134

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2019

## AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1939)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

# **AMENDEMENT**

N º 134

présenté par Mme Ménard

#### ARTICLE PREMIER

## Rédiger ainsi l'alinéa 7 :

« Au service de tous les territoires, elle exerce ses missions en proposant des programmes et des actions adaptés à leurs besoins. »

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Si cette Agence devait voir le jour, il convient de rappeler qu'elle sera au service des territoires et non l'inverse.